

Table ronde :

Habitat indigne : le pôle LHI

Jacques GUILBAUD (DDT 09)

Eric PASCAL (ARS 09)

*Comité régional de suivi du Grenelle
14 décembre 2012*



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



PLAINTE - SIGNALEMENT

pré visite des correspondants des plateformes
réception de la réclamation
signalement à la MIC
inscription dans Ariane

Cas procédure urgence arrêté sous 48 H

sous huit jours visite du logement

cadastre mairie
avec le maire
signalement DDCSPP et CG si gros problèmes social

RSD?

consultation éventuelle | hypothèques
| ABF

sous 8 jours rédaction du rapport de visite et proposition d'arrêté

maxi 15 jours : transmission du rapport

propriétaire
locataire
correspondants PLHI ariège

CAF arrête le tiers payant
DDCSPP, DDT, ANAH, plateforme,
le CG est informé d'un possible relogement à faire
le maire affiche la convocation au CODERST sur l'immeuble

procureur avec copie de l'AR → le procureur suit en envoyant gendarmes ou police pour enquête

passage au CODERST

→ seul le propriétaire est invité au CODERST - loc et autre peuvent faire des remarques écrites

prise de l'arrêté

transmission arrêté

propriétaire
locataire
correspondants PLHI ariège
le maire affiche l'arrêté sur l'immeuble
procureur

le CG
DDCSPP, DDT, ANAH, plateforme
CAF arrête les aides au logement

→ gendarmerie ou police

constat de carence relogement → DDT, DCSPP, CG,

→ procureur avec copie de l'AR

constat de carence travaux → DDT

→ procureur avec copie de l'AR

	avant 2010	2010	2011	2012
nombre de dossiers sur lesquels on est intervenus:		34	53	58
nombre total d'arrêtés préfectoraux	environ 10	14	33	51
travaux d'urgence avant déclaration insalubrité		2	1	3
arrêté insalubrité		6	23	34
arrêté sortie d'insalubrité		2	8	10
arrêté mesures ponctuelles d'urgence		1	1	1
arrêté travaux d'office		1	0	1
arrêté locaux impropres à l'habitation		2	0	2

LE PÔLE LHI PERMET DE :

ANIMER- MOTIVER - FORMER

FAVORISER LES SIGNALEMENTS

PRETRAITER LES PLAINTES

ORIENTER LES PLAINTES, CSP, RSD,
TRIBUNAL CIVIL

TRAITER LES PLAINTES RAPIDEMENT

COORDONNER LES ACTIONS

RETRO-INFORMER LES PARTENAIRES

ASSURER LE SUIVI DES DOSSIERS



PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



ET SURTOUT

AVOIR LA LEGIMITE (PREFET)



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées



PREFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

LES DIFFICULTES

ASSURER LE SUIVI

- APPLICATION DE L'ARRÊTE
- RELOGEMENT
- TRAVAUX D'OFFICE
- CONTENTIEUX



Deuxième Plan régional Santé Environnement Midi-Pyrénées

